

| IDENTIFICATION                               |
|----------------------------------------------|
| <b>Section :</b> Comptabilité                |
| <b>Intitulé de l'UE :</b> Impôt des sociétés |
| <b>Code de référence :</b> 712202U32D3       |
|                                              |
| <b>Nombre de périodes :</b> 60               |
| <b>Nombre de crédits ECTS :</b> 5            |

| DESCRIPTION                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :</b>                                                                       |
| <b>1. Capacités</b>                                                                                                                                        |
| <i>face à la situation fiscale d'un contribuable décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,</i>  |
| * d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa |

méthodologie ;

- \* de procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final ;
- \* de réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions.

*face à des situations relatives aux procédures et aux règles d'une gestion comptable conforme, en ayant à sa disposition le plan comptable,*

- ◆ de réaliser, après avoir adapté le P.C.M.N., un exercice comptable simple d'une entreprise commerciale, depuis l'ouverture des comptes jusqu'à la fin d'exercice, y compris les documents d'inventaire (limité aux amortissements et aux variations de stock) et d'établir les comptes annuels, dans le respect des normes édictées par le droit comptable.

*face à un système informatique connu,*

de mettre en oeuvre les fonctionnalités du module de comptabilité générale d'un logiciel courant

## **2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d'enseignement

« *IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P.)* » code N° 71 22 01 U 32 D2 et « *COMPTABILITE GENERALE : PRINCIPES ET FONDEMENTS* » code N° 71 12 06 U 32 D2 de l'enseignement supérieur de type court.

**Finalités particulières :**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser le mécanisme général de la fiscalité des entreprises ;
- ◆ d'acquérir les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'impôt en entreprise, conformément aux dispositions du Code des Impôts sur le Revenu (C.I.R.) ;

**Contenu du cours :**

**L'étudiant sera capable :**

*face à la situation fiscale d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle :*

- ◆ d'appliquer les dispositions du C.I.R. pour :
  - ◆ dégager les liaisons fondamentales entre la comptabilité et la fiscalité des entreprises ;
  - ◆ établir la déclaration à l'impôt, à partir des documents adéquats, en identifiant clairement ses éléments ;
- ◆ de procéder au calcul de la base taxable ;
- ◆ de procéder au calcul de l'impôt, des « latences » fiscales et établir le décompte final, en tenant compte des versements anticipés.

**Bibliographie :**

- C.I.R 92 et le CSA (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters

Kluwer ; publication annuelle)

- Syllabus des conférences UHPC (actualités fiscales)
- Sites économiques du gouvernement fédéral belge et du gouvernement wallon
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées, dont ITAAZINE et L'Echo
- Déclaration I.SOC et explications (publication annuelle)
- « Un service fiscal pratique » De Lieven Van Belleghem, publication annuelle
- Darte, A., Noël, Y. (édition annuelle). Maîtrisez l'I.SOC - guide pratique. Liège : Edi.pro

#### **PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)**

Holbrechts Dominique

#### **METHODOLOGIE**

Cours magistral

Nombreux exercices de mise en situation et de calcul d'impôt, avec comme outils la déclaration I.SOC et le C.I.R. 92.

## SUPPORTS

Syllabus, exercices et divers documents à disposition sur la plateforme Moodle (déclaration I.SOC et documents connexes...) ;

C.I.R. de 92 (Le code de l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)

Une calculatrice

## MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

### 1. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à la situation fiscale d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle :*

- ◆ d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en justifiant sa méthodologie ;
- ◆ de procéder au calcul de la base taxable ;
- ◆ de procéder au calcul de l'impôt dû.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,

- ♦ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ♦ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ♦ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## **2. Modes d'évaluation**

Évaluations formatives lors d'exercices faits en classe ou sous forme de préparations.

Évaluation finale (certificative), écrite, lors du dernier cours d'I.SOC.

## **UTILISATION DE L'IA**

L'usage de l'IA est interdit tant lors de la résolution des exercices en classe que lors des évaluations certificatives.